

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DDCT 30 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association FIT pour l'accueil de jour à Bagnolet.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à une association et la signature de la convention du projet ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 30 000 € est attribuée à l'association, Une Femme, Un Toit (FIT) (57881), pour le projet « accueil de jour pour jeunes femmes » (2019_01823). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 30 000 €, est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, chapitre 933, nature 65748, destination 3410001, Égalité, exercice 2019 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO